

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**BUREAU SYNDICAL DU 17 OCTOBRE 2017**

**N° BS 17 OCT -1**

*Objet :*

**COTISATION « VALEURS PARC NATUREL REGIONAL » PRISE EN COMPTE DES EVOLUTIONS**

En deux mille dix-sept, le dix-sept octobre à Jaujac à 17h30, le bureau du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Lorraine CHENOT.

Nombre de voix en exercice : 40 Nombre de voix présentes et représentées : 26 Nombre de suffrages exprimés : 26  VOTES : Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0 Date de convocation : 10 octobre 2017	<b>Cadre réservé à la Sous-Préfecture</b>  <b>Transmis par ACTE le :</b> 23/10/17 <b>AR N° : 007-2507022388</b> 20171017-BS_171017_1-DE
--	---

Présents : Jean-Pierre ANCHISI, Agnès AUDIBERT, Jean-Daniel BALAYN, Patrick BOHLE, Lorraine CHENOT, Bernard CROS, Jérôme DALVERNY, Alain FEOUGIER, Sandrine GENEST, Gérard GOULLEY, Eric LESPINASSE, Isabelle MASSEBEUF, Brieuc MEVEL, Raoul L'HERMINIER, Thierry PALLOT, Jacques Henry POINTEAU, René SOULELIAC, Pierre TISSIER,

Excusés représentés : Alain GIBERT, Agnès HOCQUET,

Absents : Laurence ALLEFRESDE, Dominique ALLIX, Gérard BROUILLARD, Virginie FERRAND, Denise NURY, Caroline DI VINCENZO, Christian KANDOUCI, Nathalie ROUSSET,



**PARC NATUREL REGIONAL  
DES MONTS D'ARDECHE**

La marque Parc met en avant des produits et services issus des Parcs naturels régionaux et exprime l'engagement aux côtés des Parcs, des producteurs, prestataires et artisans qui en sont bénéficiaires sur la base de valeurs partagées : ancrage territorial, dimensions humaines et préservation de l'environnement.

Les entreprises s'engagent dans des démarches collectives porteuses des valeurs de solidarité et obéissent à des critères basés sur la qualité de l'accueil, le lien au territoire, la valorisation des produits locaux, l'intégration dans le paysage, la préservation de l'environnement...

Chaque bénéficiaire est donc un acteur économique responsable, engagé pour le développement de son territoire et ambassadeur du Parc.

Evolution des cotisations

Dans le cadre de la nouvelle Marque « Valeurs Parc naturel régional », de nouvelles cotisations, référencées par la Fédération des Parcs naturels régionaux, sont proposées afin d'harmoniser les cotisations à l'échelle nationale :

« Le bénéficiaire verse une cotisation annuelle au Parc qui lui donne le droit d'utiliser la marque et permet de cofinancer des actions liées à cette dernière. Le montant de la cotisation, validé par la commission marque nationale, s'échelonne selon 3 barèmes :

Entreprise employant l'équivalent d'1 ETP*/an maximum : De la micro-entreprise/auto-entrepreneur à la très petite entreprise	50 Euros/an
Entreprise employant l'équivalent de 2 à 10 ETP* : Cas des petites entreprises	100 Euros/an
Entreprise employant l'équivalent de 11 ETP* et plus Une majoration de la redevance peut être envisagée pour les entreprises importantes en nombre de salariés	300 Euros/an

Les montants sont annuels et s'entendent hors frais d'audit. Il n'est pas possible de créer des exonérations temporaires.

Pour Rappel : les anciennes cotisations :

Hébergeurs, accompagnateurs, musées et prestataires agritouristiques, producteurs de châtaignes, myrtilles et miel : 40 €

Chatus : 1 centimes d'euro par col . Ex : Rosières : 28 000 btl : 280 €

Eaux minérales :

- 250 € par an pour les entreprises produisant moins de 1 million de cols par an ;
- 500 € par an pour les entreprises produisant entre 1 million et 10 millions de cols par an,
- 750 € par an pour les entreprises produisant plus de 10 millions de cols par an.

Le bureau après en avoir délibéré

DECIDE

- D'APPROUVER le nouveau barème national pour l'appel des cotisations liées à la marque « Valeurs parc naturel régional,
- D'AUTORISER la présidente à entreprendre les démarches et à signer toutes les pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Jaujac, le 17 octobre, pour extrait conforme



La Présidente

Lorraine CHEMOT

